

## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du jeudi 30 mars 2017 à 20 heures

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT le TRENTE MARS à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames BAILLY Aline, RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames HUBERT Jeannine, PICOULEAU Christelle, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, LEROY Patrick, MARAIS Bruno, MARIE Philippe et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

**Absents excusés** :

Madame LOVAT Cindy donne procuration à Monsieur VENTROUX Jacques

Madame MARTINEAU Anita donne procuration à Monsieur LEHOUX Yves

Monsieur FORÊT Christophe donne procuration à Monsieur ANNE Régis

**Secrétaire de Séance** : Monsieur MOURIER Nicolas

**Membres** en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2017.

N. MOURIER s'est abstenu de signer le PV car la délibération sur le groupement de commandes de la voirie n'était pas prévue à l'ordre du jour.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire sort de la salle.

#### **Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ANNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur LEGUET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	284 360,68			4 140 335,13	284 360,68	4 140 335,13
Opérations de l'exercice	378 010,54	553 408,42	1 240 594,19	2 060 072,66	1 618 604,73	2 613 481,08
<b>TOTAUX</b>	<b>662 371,22</b>	<b>553 408,42</b>	<b>1 240 594,19</b>	<b>6 200 407,79</b>	<b>1 902 965,41</b>	<b>6 753 816,21</b>
Résultats de clôture	108 962,80			4 959 813,60		4 850 850,80
Restes à réaliser	487 004,65	440 989,00	-	-	46 015,65	
<b>TOTAUX</b>	<b>595 967,45</b>	<b>440 989,00</b>	<b>-</b>	<b>4 959 813,60</b>	<b>46 015,65</b>	<b>4 850 850,80</b>
RESULTATS Définitifs	154 978,45	-	-	4 959 813,60	-	4 804 835,15

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote, 16 pour et 2 abstentions (Y. LEHOUX et N. MOURIER), et arrête les résultats définitifs.

### **Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ANNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur LEGUET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		230 129,74		63 586,26	-	293 716,00
Opérations de l'exercice	70 713,05	89 182,46	123 963,45	136 325,78	194 676,50	225 508,24
<b>TOTAUX</b>	<b>70 713,05</b>	<b>319 312,20</b>	<b>123 963,45</b>	<b>199 912,04</b>	<b>194 676,50</b>	<b>519 224,24</b>
Résultats de clôture		248 599,15		75 948,59		324 547,74
Restes à réaliser	60 379,57	36 388,80	-	-	60 379,57	36 388,80
<b>TOTAUX</b>	<b>60 379,57</b>	<b>284 987,95</b>	<b>-</b>	<b>75 948,59</b>	<b>60 379,57</b>	<b>360 936,54</b>
<b>RESULTATS Définitifs</b>		<b>224 608,38</b>		<b>75 948,59</b>		<b>300 556,97</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs.

Retour de Monsieur le Maire.

### **COMPTES DE GESTION 2016 DU RECEVEUR – BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après vote,

- 16 pour et 2 abstentions (Y. LEHOUX et N. MOURIER), approuve le compte de gestion 2016 du receveur du budget principal de la commune, et,
- à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du receveur du budget annexe d'assainissement.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les résultats de l'année 2016 :

**Section de fonctionnement :**

- année 2015 – excédent	4 140 335.13 €
- année 2016 – excédent	819 478.47 €
<b>Résultat excédent</b>	<b>4 959 813.60 €</b>

**Section d'investissement :**

- année 2015 – déficit	284 360.68 €
- année 2016 – excédent	175 397.88 €
<b>Résultat déficit</b>	<b>108 962.80 €</b>

<b>Restes à réaliser :</b> recettes	440 989.00 €
dépenses	487 004.65 €
<b>Soit un besoin de financement</b>	<b>46 015.65 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	154 978.45 €
- porter au 002 - excédent de fonctionnement reporté	4 804 835.15 €
- porter au 001 - déficit d'investissement reporté	108 962.80 €

**AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les résultats de l'année 2016 :

**Section d'exploitation :**

- année 2015 – excédent	63 586.26 €
- année 2016 – excédent	12 362.33 €
<b>Résultat excédent</b>	<b>75 948.59 €</b>

**Section d'investissement :**

- année 2015 – excédent	230 129.74 €
- année 2016 – excédent	18 469.41 €
<b>Résultat excédent</b>	<b>248 599.15 €</b>

<b>Restes à réaliser :</b> recettes	36 388.80 €
dépenses	60 379.57 €
<b>Soit un besoin de financement</b>	<b>23 990.77 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 002 - excédent de fonctionnement reporté	75 948.59 €
- porter au 001 - excédent d'investissement reporté	248 599.15 €

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire propose une baisse de 2 % des taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation	20.10 %
- Taxe foncière (bâti)	15.24 %
- Taxe foncière (non bâti)	35.43 %

Le Maire rappelle que désormais la CFE est versée à la communauté de communes Sud Sarthe, ainsi que le produit de la taxe additionnelle FNB, des IFER (Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux) et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Ces produits devraient être compensés par le versement d'une allocation compensatrice.

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission « Finances » a arrêté le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2017. Le Maire présente le tableau au conseil municipal pour vote.

A.A.A. (Association Artisanique Aubigné-Racan)	200 €
A.C.A.R. (Association des commerçants)	500 €
A.C.A.R. (Association des commerçants) - Buvette	200 €
Amicale des Pompiers	326 €
A.P.E.L. École Saint-Joseph	350 €
A.P.E. École publique	350 €
Association VEAL (Véhicules d'Epoque Aune & Loir)	150 €
Club de Pétanque	300 €
Club des Aînés Ruraux (Génération mouvement)	250 €
Collège Suzanne Bouteloup - projet CESC (2 € x 62 élèves)	124 €
Collège Suzanne Bouteloup (Voyage à Verdun 50 € x 3 élèves)	150 €
Collège Suzanne Bouteloup (Séjour Sillé le Guillaume 50 € x 5 élèves)	250 €
Comice cantonal	1 056 €
Coopérative scolaire école publique	3 500 €
Croix-Rouge de Mayet	70 €
Croix-Rouge du Lude	70 €
École privée Saint-Joseph (563 € x 31 élèves)	17 453 €
Ecole Publique - Classe de découverte (40 € x 43 élèves)	1 720 €
École publique - Enduro	100 €
École publique - Transport Cherré CAPRA	100 €
Fondation du Patrimoine	160 €
Galaxy's 2000 (Twirling)	750 €
Gymnastique Volontaire	400 €
J.S.A.R. (Jeunesse Sportive Aubigné-Racan) Boxe	1 000 €
Jardinier Sarthois	150 €
Le Réveil de Verneil (cérémonies du 8 mai et du 11 novembre)	200 €
Les Boulistes d'Aubigné	300 €
Piquer sur le carreau le cœur du trèfle	130 €
Restos du Cœur	360 €
S.T.A.R. (Société TIR)	200 €

Secours Populaire	200 €
T.C.A.R.V. (Tennis Club d'Aubigné-Racan)	800 €
Tuning	150 €
U.S.A.R. (Union Sportive d'Aubigné-Racan)	1 100 €
UNC/AFN	250 €
Cinéambule	2 500 €
Club associatif gravure sur verre	50 €
Don du sang	60 €
DIVERS	5 000 €
<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</b>	
Classe artistique école Saint-Joseph (30 € x 21 élèves)	630 €
Achats pour structure de motricité école publique	600 €
Championnat de France Club de Twirling	700 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 909 €</b>

Après délibération et vote, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les montants attribués aux associations au titre de la subvention 2017.

### **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017, le projet susceptible d'être éligible est :

- Réfection de l'éclairage public rue de la Seiche, rue de la Gaieté, rue Neuve, impasse des Peupliers, rue du 8 mai et rue de la Maison Neuve.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant H.T.</b>
Maître d'ouvrage	72 555.00 €
D.E.T.R. – 20 %	14 511.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>87 066.00 €</b>

Le conseil municipal :

- autorise le Maire, ou son représentant, à déposer une demande au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2017,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES**

Dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité, le projet d'aménagement du carrefour des Perriches et de la route de Coulongé peut être éligible au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

Montant des travaux : 101 015.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, et décide de solliciter le concours de la Région au titre du Fonds Régional de Développement des Communes, au taux le plus élevé possible.

Le conseil municipal :

- autorise le maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention à la Région,
- et atteste l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

M. ANNE précise que ces travaux, ainsi que l'aménagement autour du bar- tabac, sont au stade de l'étude ; ils doivent être soumis à l'avis du Département. Les demandes de subventions n'engagent pas à faire les travaux. Une fois le projet affiné et validé par le Département, il sera présenté à la commission « Voirie », au conseil municipal et également aux administrés pour avis.

Le Maire précise également qu'il met tout en œuvre afin qu'une déviation poids-lourds soit acceptée par le Département.

## **DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DE CIRCULATION ROUTIÈRE**

Dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière pour l'année 2017, le projet susceptible d'être éligible est :

- Aménagement sécuritaire avec création de trottoirs au carrefour des Perriches et route de Coulongé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet précité et décide de solliciter le concours du Département pour un montant de travaux HT de 51 310.00 €.

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à déposer une demande au titre de la dotation du produit des amendes de police pour l'année 2017, atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours et décide de l'engagement de l'opération au plus tard l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

## **BUDGETS 2016 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose les conditions de préparation des budgets de la commune et de l'assainissement pour l'année 2017.

Après avis de la commission des finances en date du 21 mars 2017 et ayant entendu la présentation des budgets par Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune et le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2017.

**Budget principal**

**Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	587 745.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	744 250.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	6 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	100 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 056 191.68 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 212.12 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	120 709.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 318 099.35 €
	TOTAL	<b>5 942 207.15 €</b>

**Section de fonctionnement - Recettes**

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	4 804 835.15 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	60 000.00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	45 100.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	931 081.00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	85 891.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10 300.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 000.00 €
	TOTAL	<b>5 942 207.15 €</b>

### **Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	108 962.80 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	75 616.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	176 218.80 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 027 515.55 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 385 298.10 €
	TOTAL	<b>2 773 611.25 €</b>

### **Section d'investissement - Recettes**

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 056 191.68 €
Chapitre 024	Produits de cessions	- €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 212.12 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	214 978.45 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	493 229.00 €
	TOTAL	<b>2 773 611.25 €</b>

### **Budget assainissement**

#### **Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	105 863.74 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	9 500.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	73 587.26 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500.00 €
	TOTAL	<b>214 451.00 €</b>



### Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	75 948.59 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 102.41 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	104 400.00 €
	TOTAL	<b>214 451.00 €</b>

### Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 102.41 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	60 379.57 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	70 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	196 110.23 €
	TOTAL	<b>360 592.21 €</b>

### Section d'investissement - Recettes

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	248 599.15 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 204.26 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 400.00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	36 388.80 €
	TOTAL	<b>360 592.21 €</b>

## **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Après accord des intéressés, le conseil municipal propose :

- Monsieur Paul LEHOUX, et
- Madame Fabienne BOUT DE MARNHAC,

pour faire partie de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le conseil municipal autorise le Maire à transmettre cette délibération à la communauté de communes Sud Sarthe qui statuera.

## AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES TANNERIES »

Aux termes d'une convention de concession signée le 28 octobre 2010, la commune a concédé à Sarthe Habitat l'aménagement du lotissement « Le Clos des Tanneries ».

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 31 mars 2012.

La durée initiale de la convention était de 6 ans à compter d'octobre 2010.

Compte tenu :

- du délai de commercialisation suite à la conjoncture actuelle,
- qu'à ce jour 5 lots ont été vendus sur les 39 lots libres choix de constructeur,

le conseil d'administration de Sarthe Habitat a proposé, lors de sa séance du 13 mars 2017, de signer un avenant à la convention portant sa durée à 12 ans, soit jusqu'au 27 octobre 2022.

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention d'aménagement du lotissement « Le Clos des Tanneries ».

Le Maire précise que la concession d'aménagement expirera à la date de constatation de l'achèvement de l'opération si celle-ci intervient avant le terme ci-dessus.

## FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Depuis le 1er janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

La délibération prise par le conseil municipal en date du 19 septembre 2014 faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015. Une nouvelle délibération est donc nécessaire et il convient de viser "l'indice brut terminal de la fonction publique" sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-23 à L.2123-24,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints ;

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- maire ..... 43 %,
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoints ..... 16.5 %.

**Article 2 :** dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 19 septembre 2014 ;

**Article 3 :** dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

### **OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL**

Dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), un agent peut être nommé agent de maîtrise principal.

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, autorise l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **INFORMATION SUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site [www.sarthe-marchepublics.fr](http://www.sarthe-marchepublics.fr) en date du 27 mars 2017 et dans les journaux Ouest France et Maine Libre en date du 30 mars 2017.

La réunion d'ouverture des plis est fixée au 28 avril 2017.

21h30 – Arrivée de Monsieur Christophe FORÊT

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « URBANISME – ENVIRONNEMENT - CIMETIÈRE »**

Mme. B. RENAUD, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu de la réunion du 08 mars 2017.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « FÊTES ET CÉRÉMONIES – SALLE POLYVALENTE »**

Mme. A. BAILLY, responsable de la commission, donne lecture du compte rendu du repas des « Têtes blanches ».

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

## COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-SARTHE

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire de la communauté de communes Sud Sarthe du 02 février 2017.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque, ni question à ce sujet.

### DIVERS

- Le Maire donne lecture de la carte de remerciements envoyée par les enfants de l'école Saint-Joseph pour la subvention accordée à l'occasion de leur voyage.
- Le Maire donne lecture du courrier du directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe qui remercie l'ensemble des services municipaux pour la qualité de l'accueil et de l'aide apportée à l'occasion de l'organisation de la cérémonie de passation de commandement.
- Pour faire suite au départ du locataire du logement attenant au restaurant « Chez Pedro », le Maire informe que la date de signature de l'acte d'achat est fixée au mercredi 12 avril 2017.
- Le Maire donne lecture du courrier du Crédit Agricole qui confirme la vente de l'immeuble et s'engage à effectuer les travaux nécessaires au maintien de la gestion de l'automate bancaire. Un bail commercial sera signé entre le Crédit Agricole et le futur acquéreur.  
M. LEGUET informe que les travaux vont entraîner la non-disponibilité du distributeur du 04 avril au 10 mai 2017.  
Le conseil municipal autorise le Maire à ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune. M. LEGUET précise qu'il sera très vigilant à ce que l'engagement du Crédit Agricole soit respecté.  
Un plan des travaux envisagé est remis à chaque conseiller.
- Le Maire donne lecture du courrier de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui remercie des actions mises en place afin de pouvoir accueillir les trois jeunes enfants issus de la communauté des gens du voyage, et apaiser les tensions avec les autres familles.
- Le planning des réunions mis à jour est remis à chaque conseiller.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **jeudi 27 avril 2017** à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Nicolas MOURIER